

Covid 19 / Les 4 étapes du déconfinement

ÉTAPE 1

Lundi
3 MAI

19:00

Couvre-feu maintenu



Télétravail maintenu



Pas de changement pour les commerces



Réouverture des collèges (demi-jauge pour les 4^e et 3^e)



Réouverture des lycées (en demi-jauge)



Fin du rayon des 10 km. Fin des restrictions pour les déplacements inter-régionaux



Fin de l'attestation de déplacement en journée

ÉTAPE 2

Mercredi
19 MAI

21:00

Couvre-feu repoussé à 21 h



Réouverture¹ des terrasses (table de 6 personnes max.)



Télétravail maintenu



Rassemblement > 10 personnes interdits



Réouverture¹ des commerces



Réouverture¹ des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (extérieur : ≤ 1 000 personnes)



Réouverture¹ des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (intérieur : ≤ 800 pers. - extérieur ≤ 1000 pers.)



Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés

Mise en place du pass sanitaire début juin. Le pass sanitaire sera disponible via l'application TousAntiCovid (carnet) au début du mois de juin 2021. Il regroupera votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou de participer à un grand événement (festival, stade) à partir de juin 2021. Il ne serait pas obligatoire dans les restaurants, théâtres et cinémas.

ÉTAPE 3

Mercredi
9 JUIN

23:00

Couvre-feu repoussé à 23 h



Télétravail assoupli



Réouverture des cafés et restaurants (table ≤ 6 pers.)



Réouverture des lieux de culture et établissement sportifs (≤ 5 000 pers.)



Réouverture des salles de sports (élargissement aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur) avec public assis



Réouverture des salons et foires d'exposition (≤ 5 000 pers. avec pass sanitaire)



Accueil des touristes étrangers (avec pass sanitaire)

ÉTAPE 4

Mercredi
30 JUIN



Fin du couvre-feu



Maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale



Fin des limites de jauge selon la situation locale sanitaire dans les établissements recevant du public



Événement > 1 000 pers. autorisés en extérieur et en intérieur (avec pass sanitaire)



Les discothèques resteront fermées

1. Toutes les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité